

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} octobre et il a été évoqué les points suivants.

Le lancement d'une enquête publique au mois de novembre suite à la demande d'acquisition de trottoirs dans le centre bourg.

Suite à la déclaration de la SAFER de la mise en vente de la propriété ANTHONY, le Conseil Municipal se positionne pour l'acquisition de plusieurs parcelles afin d'agrandir et de réaliser un projet touristique autour de la Narse de Pierrefitte. De plus le Conseil Municipal souhaite acquérir une parcelle dont les terrains sont constructibles à cette famille.

Il a été également voté l'adhésion au groupement de commandes DECI pour la mise aux normes de notre réseau pour la lutte contre les incendies(bornes).

Une demande de subvention va être sollicitée auprès des services de l'Etat (DETR) pour l'aménagement du village de Mallet. Les dossiers de cet aménagement sont à ce jour terminés.

Suite à l'autorisation de principe du Conseil Municipal sur la construction de 5 éoliennes supplémentaires dans le parc existant, ce projet doit être couplé avec la construction d'un parc photovoltaïque au lieu-dit La Carrière d'une superficie d'environ 5.6 ha. Une consultation avec les propriétaires concernés et riverains doit être programmée avant cette fin d'année.

Après le diagnostic réalisé par l'ONF de l'arbre centenaire (séquoia) sur la place de la Mairie, faisant apparaître qu'il est atteint d'une maladie irréversible et son inclinaison évoluant de mois en mois (23cm/18mois et 3 cm en ce dernier mois), le Conseil Municipal à la majorité décide d'abattre cet arbre. Un futur aménagement de la place sera envisagé pour combler son absence.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la construction d'une antenne relais sur le village d'Auliac pour couvrir une zone blanche téléphonique dans la vallée de l'Alagnon.

Il a été accepté pendant cette réunion une demande d'éclairage public supplémentaire au lieu-dit Les pignatelles.

Il a été également envisager la construction d'un réseau AEP à Pierrefitte en vue de la construction de plusieurs maisons dans les terrains constructibles de ce village. Cette opération sera réalisée sous conditions d'acquisition de ces terrains